

**COMMUNE DE SAINT-NECTAIRE**  
**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**  
**SUR LES DISPOSITIONS ARRETEES DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL**  
**D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-NECTAIRE (63710)**

Par arrêté en date du 23 octobre 2017, de monsieur le maire de la commune de SAINT-NECTAIRE (63710), une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 47 jours consécutifs, est prescrite du lundi 27 novembre 2017, à 08 heures 30, au vendredi 12 janvier 2018, à 12 heures 30, inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'approbation ou de refus pourra être adoptée par délibération du conseil municipal de SAINT-NECTAIRE dans ce dossier.

Monsieur **REYNARD** Yves, commandant en second de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par monsieur le président du tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier en mairie de SAINT-NECTAIRE (63710), siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 08 heures 30 à 12 heures 30, et le mercredi, de 16 heures 00 à 19 heures 00 ;
- sur le site Internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme à l'adresse suivante : [www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques-des-communes](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques-des-communes) ;
- sur un poste informatique, en mairie de SAINT-NECTAIRE (63710), aux jours et heures précités.

Outre les pièces techniques, le projet de P.L.U. comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis tacite numéro 2017-ARA-AUPP-0322 rendu le 06 octobre 2017 par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes.

Les observations et propositions éventuelles écrites sur ce projet :

- pourront être consignées sur le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé au siège de l'enquête publique ;
- pourront être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-NECTAIRE, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, place de la Mairie, SAINT-NECTAIRE (63710) ; ces écrits seront intégrés au registre d'enquête publique par le commissaire enquêteur pour être consultables par le public ;
- pourront être transmises également sous la forme de courriers électroniques, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse informatique suivante : [PLU@ville-saint-nectaire.fr](mailto:PLU@ville-saint-nectaire.fr). La copie de chaque courrier électronique sera insérée journalièrement dans le registre d'enquête publique par les soins du secrétariat de la mairie de SAINT-NECTAIRE (63710) pour être consultable par le public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SAINT-NECTAIRE (63710) les :

- lundi 27 novembre 2017, de 09 heures 00 à 12 heures 00 ;
- samedi 09 décembre 2017, de 09 heures 00 à 12 heures 00 ;
- mercredi 20 décembre 2017, de 16 heures 00 à 19 heures 00 ;
- mercredi 27 décembre 2017, de 16 heures 00 à 19 heures 00 ;
- vendredi 12 janvier 2018, de 09 heures 30 à 12 heures 30 ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-NECTAIRE (63710) et sur Internet à l'adresse suivante : [www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques-des-communes](http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques-des-communes), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Des informations sur ce projet peuvent être demandées à monsieur Alphonse **BELLONTE**, maire de la commune de SAINT-NECTAIRE (63710).

**Yves REYNARD**  
Commissaire Enquêteur

